

O B J E T : Programme d'abri-bus pour 1982.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La desserte de l'agglomération en transports urbains se répartit sur les quatre grands secteurs suivants reliés au Centre ville :

- Chaudron
- Bellepierre
- Montgaillard
- Rampes de St-François (La Chaumière)

En complément des équipements réalisés en 1979 et 1980, il y a lieu de poursuivre cette action par l'implantation de 27 abris-bus aux arrêts suivants :

- En Centre ville :
- Petit Marché
 - Gare routière
 - Jardin de l'Etat
 - Avenue de la Victoire : Préfecture
 - Rue de Paris/rue Roland Garros

- Au Chaudron :
- Terminus du Chaudron/CD 44
 - Marché Forain
 - Rue Bridet/CD. 44
 - Marché de Sainte-Clotilde/CD 44
 - Deux Canons/CD 44
 - Lycée du Butor/CD. 44 (sens aller et retour).

- Sur la route de Bellepierre :
- Jardin de l'Etat
 - Boulevard Lacaussade
 - C.H.D. (sens aller et retour)

- Sur la route de Saint-François :
- Avenue Hubert de Lisle (quartier de la Source)
 - Boulevard de la Providence
 - Rue du Verger (Cité nouvelle S.I.D.R.)

- Sur la route de Montgaillard :
- Avenue Monseigneur Mondon/Sécurité Sociale
 - Avenue Monseigneur Mondon/M.J.C. Montgaillard (sens aller et retour)
 - Avenue des cocotiers (sens aller et retour)
 - Rue des Camélias (sens aller et retour)
 - Boulevard de la Trinité.

Le coût de l'opération s'élève à 400 000 F et sera financé de la façon suivante :

.../...

- Fonds Routier 82	200 000 F
- Emprunt C.D.C.	200 000 F
	<hr/>
	400 000 F
	<hr/>

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme ainsi que le mode de financement.
- de m'autoriser à lancer les appel-d'offres ou consultations d'entreprises et à passer les marchés correspondants.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE
